Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212901318-20251124-2025_11_13_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2025-11-13-06

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 8
- Présents : 8
- Votants : 8
- Procurations : 0

Date de la Convocation : 7 novembre 2025
Date de l'affichage : 7 novembre 2025

Le treize novembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, maire.

PRÉSENTS : CADIOU Bruno, BOTHOREL Gérard, OGER Thibaud, BEUZIT Nicole, POULIQUEN François, QUENTRIC Magalie, ABGRALL Pauline et CRENN Roland.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CRENN Roland

Objet : Maison 9 place Saint-Mélar
Mise en location pour un usage commercial

Lors de sa dernière séance, le Conseil a entendu le porteur de projet d'un commerce.

Après un temps de réflexion accordé au Conseil, Monsieur Le Maire propose de valider la demande du porteur de projet, quant à l'ouverture d'un commerce de vente/locations et réparations de matériel de trottinettes/rollers, ainsi que la création d'un point relais dans la Commune.

A cet effet, il propose de louer au porteur la maison située 9 place Saint-Mélar, propriété de la Commune et mitoyenne au Mélar Dit, pour un montant de 300 € par mois pendant 2 ans puis 500 € / mois.

Un bail commercial dûment rédigé sera présenté au Conseil lorsque le porteur aura eu les accords nécessaires à l'ouverture de son commerce et que les travaux de rénovation de la maison 9 place Saint-Mélar seront terminés.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **5** voix pour et **3** voix contre :

➢ **VALIDE** la proposition du porteur de projet de vente/locations et réparations de matériel de trottinettes/rollers, ainsi que la création d'un point relais, sous réserve qu'il obtienne les financements et autorisations nécessaires.

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212901318-20251124-2025_11_13_06-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2025-11-13-06

➢ **ACCEPTE** de louer la Maison 9 place Saint-Mélar appartenant à la Commune pour un usage commercial, moyennant un loyer de 300 € T.T.C. par mois pendant 2 ans, puis de 500 € T.T.C. par la suite.

➢ **AUTORISE** le Maire à rédiger un contrat de bail commercial au nom de la Commune qui sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil.

Fait à Locmélar, le 24 novembre 2025

Le Maire,
Bruno CADIOU

Le secrétaire de séance,
Roland CRENN



